



GAZETTE N°33



Photo de Mme Martine B.

Chères Varennaises, Chers Varennais,

Encore une année qui va se terminer et 2021 n'a pas été la plus facile.

A ce jour le constat du nombre de personnes vaccinées est conséquent, mais cela ne bloque pas la pandémie. Et l'annonce de l'augmentation des cas est significative. Il est important que chacun reste vigilant.

La commission « Service aux habitants » reste en action, il est important de vous adresser à la mairie ou auprès du maire, en cas de besoin. Nous transmettrons vos besoins à l'un des membres de cette commission. Les membres ne souhaitent pas être contactés directement.

Avec l'ensemble des membres du conseil municipal, les agents communaux, nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année et nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2022, en espérant que tout se passe bien pour chacun d'entre vous ainsi que pour vos familles.

Pour l'instant, j'ignore si nous pourrons refaire la galette des rois en janvier et si dans l'année, nous pourrons programmer le repas communal.

En octobre, le docteur MIDY est venu, bénévolement, expliquer le fonctionnement du défibrillateur. C'est 23 habitants qui ont participé à cette réunion. Au printemps, une seconde démonstration sera organisée. Je profite de cette gazette pour à nouveau remercier les deux habitants qui ont par leurs dons participés à son acquisition, Mme Arlette Sylvestre qui avait remis en avril 2020 un don de 200€ et M. et Mme Deshayes pour un don de 300€.

Le conseil départemental a adressé son compte rendu sur le contrôle des vitesses sur la D14. Un condensé est communiqué dans les pages suivantes, toutefois le document complet peut être consulté en mairie.

Malou Denis, Maire de Varennes sur Amance.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE

AFFOUAGES 2022 - 2023

Le Maire informe l'assemblée que suite au marquage des arbres malades sur toute la forêt communale par notre agent ONF, il s'avère qu'il y a environ 1 800 m³ d'arbres à façonner cette année.

Le volume est amplement suffisant pour satisfaire les affouagistes de 2021-2022 et le volume restant peut couvrir largement les affouages 2022-2023.

La commission "Bois et chemins forestiers" propose donc de ne pas programmer de martelage d'affouages en 2022 et de distribuer cette année les affouages 2022-2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de distribuer les affouages 2022-2023 cette année
- de fixer le mode de partage par feu
- de fixer le prix du lot d'affouage à 26 €
- que le règlement du lot d'affouage se fera lors de l'inscription par l'affouagiste ou par le façonneur de l'affouage
- de nommer MM SAUSSOIS Olivier et VOYARD Loïc, garants des bois communaux
- de proposer la vente de bois supplémentaire dans la limite de 50 stères maximum par personnes au prix de 6 € HT le stère
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT : EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

ASSOCIATION DEFIS : CONVENTION ET COTISATION 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'autoriser le Maire à signer la convention d'engagement entre l'association DEFIS et la commune
- d'autoriser le Maire à régler la cotisation pour l'année 2021

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVOIR FAIRE : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'agent communal peut intervenir rapidement pour effectuer divers petits travaux d'entretien et de surveillance sur les écoles de Varennes sur Amance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la convention de prestations de service, *ci-annexée*,
- **De fixer** les tarifs horaires des prestations pour 2021 comme suivent :
 - Matériel (carburant fourni) hors personnel :
 - Tondeuse 15 €/heure
 - Taille-haie 10 €/heure
 - Coût horaire de rémunération de l'agent communal : 12.00 €/heure
- **D'habiliter** le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

COMMANDE GROUPEE DE DÉTECTEURS DE CO2 PROPOSÉE PAR LA COMMUNE D'ARBIGNY-SOUS-VARENNES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- l'achat de 3 détecteurs de CO₂ au coût unitaire de 85 € HT via l'achat groupé de la commune d'Arbigny-sous-Varennes
- de régler la refacturation des 3 détecteurs de CO₂ à la commune d'Arbigny-sous-Varennes au prix de 306.00 TTC
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTION A LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Le Maire expose à l'assemblée que lors du décès de M. LAURENT, son épouse a émis le souhait de ne pas avoir de fleurs pour les obsèques, mais d'effectuer un don à la Ligue contre le Cancer en contrepartie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'attribuer une subvention pour l'année 2021 d'un montant de 40 € à la Ligue contre le Cancer
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2021
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE LUNETTES D'UN AGENT COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- de verser à Monsieur Éric VOYARD les frais de réparation de ses lunettes à hauteur de 559.00 € ;
- d'imputer les frais correspondants au compte 678 (Autres charges exceptionnelles)
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

CHEMINS DE RANDONNÉES SUR LA COMMUNE

Le Maire rappelle que le chemin de randonnée Saint Gengoulph et le GR7 passant sur le territoire de Varennes-sur-Amance se dégradent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de d'informer Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Marne de la dégradation du GR7 sur le territoire de la commune de Varennes-sur-Amance et notamment la réduction du passage dû à un effondrement du coteau situé en contrebas du lavoir situé "Rue de la Louvière", afin qu'il puisse trouver une solution pour sécuriser le passage.
- de reprendre l'agrément pour le chemin de randonnée Saint Gengoulph auprès de la Maison Départementale du Tourisme de la Haute-Marne et d'adhérer au comité départemental de la randonnée pédestre de Haute-Marne (C.D.R.P.52)
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

COURRIER DE MME GROSS

Le Maire donne lecture du courrier de Mme GROSS relatif à un problème régulier d'inondation de son jardin verger situé à la Garenne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de se rendre sur les lieux pour essayer de trouver d'où provient cette eau et de trouver une solution.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DÉCHETTERIE MOBILE DE VARENNES-SUR-AMANCE

Le Maire expose à l'assemblée que M. le Maire de Clefmont et M. le Maire de Neuilly-l'Évêque l'ont contacté pour l'informer de la fermeture définitive à compter du 31 octobre 2021 des déchetteries mobiles sur le département.

Après avoir pris contact avec le directeur en charge des déchetteries au SDED52, le maire informe l'assemblée

- qu'un courrier du SDED52 aurait été transmis en 2016 pour nous informer de la fermeture des déchetteries mobiles à la fin du marché.
- que le 25 mars 2021 le bureau du SDED52 a voté le nouveau calendrier des déchetteries à compter du 1er novembre 2021 et pour toute la durée du marché la procédure d'attribution des marchés pour la gestion des déchetteries

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de demander un duplicata du courrier datant de 2016
- d'informer la population de Varennes sur Amance et des communes voisines utilisant la déchetterie mobile de la fermeture définitive de la déchetterie au 31 octobre 2021
- de faire circuler une pétition contre cette fermeture
- demande au Maire d'interpeler les autorités compétentes par tout moyen

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N°3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le budget primitif 2021 comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses

Compte 165 + 500.00

Compte 2188 - 500.00

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX 2022 - AMÉNAGEMENT POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS AUX ABORDS DES ÉCOLES ET DU POINT DE SERVICES COMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Emmanuel GRASPERGE, 2ème adjoint au Maire, présente les projets de travaux d'aménagement pour la sécurité

des usagers aux abords des écoles et du point de services communal pour 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de retenir le projet pour les travaux d'aménagement pour la sécurité des usagers aux abords des écoles pour un montant de 12 465.00 € HT
 - de retenir le projet pour les travaux d'aménagement pour la sécurité des usagers aux abords de la mairie et de l'agence postale communale pour un montant de 5 977.75 € HT
 - d'autoriser le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat DETR (40 %), du Conseil Départemental (Voirie) (20 %), du Conseil Département (FAL) (10%) pour l'ensemble des travaux de voirie qui s'élève à 18 442.75 € HT
 - d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX 2022 - AMÉNAGEMENT POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS AUX ABORDS DES ÉCOLES ET DU POINT DE SERVICES COMMUNAL : VALIDATION DES PROJETS

M. Emmanuel GRASPERGE, 2ème adjoint au Maire, présente les devis de travaux d'aménagement pour la sécurité des usagers aux abords des écoles et du point de services communal pour 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de valider le projet et de retenir le devis de l'entreprise COLAS 52000 CHAUMONT pour les travaux d'aménagement pour la sécurité des usagers aux abords des écoles pour un montant de 12 465.00 € HT
 - de valider le projet et de retenir le devis de l'entreprise COLAS 52000 CHAUMONT pour les travaux d'aménagement pour la sécurité des usagers aux abords de la mairie et de l'agence postale communale pour un montant de 5 977.75 € HT
 - de valider le plan de financement comme suit pour l'ensemble des travaux de voirie qui s'élève à 18 442.75 € HT :
 - Etat DETR 40 %
 - Conseil Départemental (Voirie) 20 %
 - Conseil Département (FAL) 10 %
 - Fonds propre 30 %
 - d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX DE VOIRIE 2022 : RUE DU VIAU ET RUE DU CIMETIÈRE

M. Emmanuel GRASPERGE, 2ème adjoint au Maire, présente les devis de travaux de voirie 2022 pour la rue du Viau et la rue du Cimetière

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de retenir le devis de l'entreprise COLAS 52000 CHAUMONT pour les travaux réfection totale de la rue du Viau et de la rue du Cimetière pour un montant de 11 801.25 € HT
 - d'autoriser le Maire à déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental (Voirie) (20 %), du Conseil Département (FAL) (10%) pour l'ensemble des travaux de voirie qui s'élève à 11 801.25 € HT
 - d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

MAISON FORESTIÈRE : CHANGEMENT DE CHAUDIÈRE

Le Maire présente les devis de changement de la chaudière à fioul de la maison forestière communale sise 12 chemin de la Magoulée et mise aux normes des conduits de fumées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de retenir le devis de l'entreprise DUSSAUCY Laurent pour les travaux de changement de la chaudière à fioul de la maison forestière communale sise 12 chemin de la Magoulée et mise aux normes des conduits de fumées pour un montant de 11 357.68 € HT
 - d'autoriser le Maire à déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental (Voirie) (20 %), du Conseil Département (FAL) (10%) pour l'ensemble des travaux de changement de la chaudière à fioul de la maison forestière communale sise 12 chemin de la Magoulée et mise aux normes des conduits de fumées qui s'élève à 11 357.68 € HT
 - d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN AGGLOMÉRATION DE LA COMMUNE DE VARENNES SUR AMANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose au Maire

- de demander au Conseil Départemental de déplacer le panneau d'agglomération rue de la Louvière jusqu'au chemin des Oeillards afin d'inclure le Centre Paramita
 - de prendre contact avec les services du Conseil départemental pour élaborer une proposition de sécurisation des abords des écoles et de prendre un arrêté municipal limitant la vitesse à 30 km/h en amont et en aval des écoles suite aux comptages effectués courant 2021.
- A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Courrier de M. et Mme HENDEL

Le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme HENDEL.

Le conseil demande au Maire de rédiger une réponse à ce courrier, car les points abordés ont été évoqués durant ce conseil

Réunion d'information sur l'utilisation du défibrillateur

Le Maire relate la réunion d'information sur l'utilisation du défibrillateur, qui a été très interactive.

Le Dr Véronique MIDY remercie tous les participants

INFORMATIONS

FORET COMMUNALE :

L'inscription et la distribution des affouages se font en deux temps.

Le problème sanitaire des arbres, nous a contraint à effectuer une coupe irrégulière sur l'ensemble de la forêt. De ce fait, un gros volume d'arbres a été abattu. Après concertation avec la commission des bois, il a été proposé au conseil municipal du mois d'octobre de distribuer 2 années d'affouages, 2021/2022 et 2022/2023. Ce qui veut dire qu'il n'y aura pas d'abattage en 2022, donc pas de redistribution.

Le surplus de cette année, après distribution des affouages, permettra aux personnes qui le souhaitent d'acheter un complément au stère, dans la limite de 50 stères par ayant droit au prix de 6€ HT le stère et dans la limite des stocks.

Les inscriptions se sont faites en mairie pour les affouages jusqu'au vendredi 26 novembre 2021 et jusqu'à fin janvier 2022 pour les inscriptions au stère, au-delà, le reste sera vendu à un marchand de bois.

DECHETTERIE MOBILE :

Avec M. CORRIAUX, délégué au SMICTOM et au SDED52, nous avons rencontré les maires de Clefmont et de Neuilly l'Evêque pour faire une action commune. Nous voulons obtenir un rendez-vous avec le président du SDED52.

Après relecture des courriers du SDED52, qui soi-disant annonçaient la fermeture des déchetteries mobiles, il ressort que ce projet était à l'étude. Il était émis l'éventualité d'une possibilité d'implantation de déchetterie fixe. Or, cette première approche date de 2008 et 2016, depuis aucun compte-rendu des constatations n'a été adressé aux mairies. Chaque maire a sollicité les habitants pour une pétition. Concernant Varennes et les villages voisins, voici le compte des retours par village et par le rythme de fréquentation

LAVERNOY :	7 réponses	2 chaque semaine	5 /1 fois par mois
VICQ :	19 réponses	10 chaque semaine	8/ 1 fois par mois
CHAMPIGNY :	7 réponses	1 chaque semaine	6/ 1 fois par mois
CHEZEAUX :	13 réponses	5 chaque semaine	8/ 1 fois par mois
VARENNES :	109 réponses :	47 chaque semaine	51/ 1 fois par mois
		10 moins d'une fois par mois	
		1 jamais.	

SÉCURITÉ DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE D14 :

Avec M. Olivier SAUSSOIS et M. Emmanuel GRASPERGE, nous avons rencontré le 4 novembre 2021, M. Maxime LESEUR, technicien du département au service sécurité.

Le constat, suite à l'envoi de la synthèse du comptage de la circulation en trois points sur la RD14 est correct. M. LESEUR a parfaitement expliqué les chiffres et il ressort que la vitesse lors de la traversée du village n'est pas catastrophique et qu'il n'est pas judicieux de faire des aménagements systématiques sur la RD 14.

Par contre, il nous a fortement conseillé un aménagement à la hauteur de l'école. Le document remis suite à l'étude du comptage est en mairie et peut être consulté sur place.

CIVOX :

L'application CIVOX est à votre disposition, en plus du site internet « Varennes sur Amance » (<https://www.varennes-sur-amance.fr/>), pour tous les renseignements, les informations sur la COVID 19, la vie des associations, les renseignements administratifs etc....

Et vous pouvez également signaler par le biais de cette applique des infos que vous jugez utiles à tous.

Cette application est accessible à partir des iPhones, smartphones, tablettes et ordinateurs.

Pour l'installation de l'application : voir notice jointe en annexe.

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES : Néant

DÉCÈS :

Nous avons enregistré les décès de

- Madame ROUSSEL Marie-Louise le 18 septembre 2021
- Monsieur ARBOUYS Jean-Louis le 21 septembre 2021
- Monsieur ROMAND Jean Jacques le 17 novembre 2021

Et de

- Madame LEUENBERGER le 18 août 2021 à Nîmes (30)
- Monsieur VOILLEQUIN Guy le 22 septembre 2021 à Paris 14^{ème} (75)
- Madame FLORIOT Lucette le 06 octobre 2021 à Verdun-sur-Garonne (82)

Services et commerces *Les infos utiles*

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les horaires d'ouvertures sont :

Du Lundi au vendredi : 9h00 à 11h30

Samedi : 8h30 à 11h

Elle sera fermée du 20 décembre 2021 au 26 décembre 2021 inclus

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Les horaires d'ouvertures sont :

Le Mardi : 9h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Le Jeudi : 9h30 à 11h30

En cas d'urgence, s'adresser auprès des personnes suivantes :

- Maire : Mme Malou DENIS - 4 rue du Pâquis - 03 25 90 62 32 ou 06 88 50 01 12
- 1^{er} adjoint : M. Olivier SAUSSOIS - 36 rue Varandelle - 06 09 02 05 94
- 2^e adjoint : M. GRASPERGE Emmanuel - 4 rue Sainte Barbe - 06 75 74 87 93

Il sera fermé du 28 décembre 2021 au 03 janvier 2022 inclus

CABINET MÉDICAL 19 Place de l'Eglise (à côté du Garage Martinet) :

Dr MIDY Véronique de Fayl-Billot et Dr WINGER Jean-Marc de Neuilly l'Evêque

Permanences du Dr WINGER Jean-Marc : le mardi matin

Pour prendre rendez-vous appeler le cabinet médical de Neuilly l'Evêque au 03 25 84 03 35

Permanences du Dr MIDY Véronique : le mardi après-midi et le jeudi matin

*Pour prendre rendez-vous appeler le cabinet médical de Fayl Billot au 03 25 84 04 11
ou uniquement les jours de permanence à Varennes sur Amance au 03 25 90 62 44*

GARAGE MARTINET : Jean-Marc vous accueille du mardi au samedi de 9h à 18h.

Bibliothèque

La bibliothèque sera fermée du dimanche 19 décembre 2021 au dimanche 02 janvier 2022. Réouverture le mercredi 5 janvier 2022.

Amicale Saint Gengoulf

L'assemblée générale de l'Amicale Saint Gengoulf aura lieu en début d'année 2022.

Elle est un moment important pour la pérennité et le dynamisme des activités car le bilan de l'année précédente et les projets sont étudiés et décidés par les membres de l'association.

Cette année, une élection de bureau et de comité d'administration sera réalisée.

Le président actuel, Bertrand de Grouchy en place depuis 2005 et Loïc Voyard, le trésorier, ne se représenteront pas.

Cette association à but non lucratif régie par la loi 1901, fondée le 14 Mars 1986, est un élément important d'animation et de développement de la société rurale. Les moyens techniques, et les statuts affiliés à la Fédération National des Foyers Ruraux, font de celle-ci un cadre encourageant les actions d'éveil qui permettent de renforcer la solidarité morale des habitants.

Toute personne désirant faire partie de l'association est invitée à nous retrouver lors de cette assemblée générale pour nous rejoindre. La date sera communiquée sur le journal et accessible à la mairie.

Nous désirons tous partager nos connaissances et nos passions pour créer la joie et les rencontres. Suite à cette période d'isolement et de marasme, retrouvons-nous pour construire les projets de demain.

Au Bar Masqué

A noter :

Pour votre repas de Noël, Le Bar Masqué vous propose :

Foie gras mi-cuit : 110€ /kg

Saumon fumé : 70€ /kg

Entrée : Cassolette de ris de veau et volaille en croûte 6€ ou cassolette de Saint-Jacques en croûte 7€.

Plat : Filet de Chapon farci sauce foie gras ou Daurade Royale à la Normande 15 € (Accompagnements compris : crêpe forestière et lasagnes de légumes)

Réservation avant le 20 décembre (le foie gras et le saumon demandent plusieurs jours de préparation, merci de votre compréhension.)

A emporter au Bar le vendredi 24 décembre entre 10h30 et 12h30.

Comme de coutume, le Bar Masqué vous propose tabac, gaz, journaux, française des jeux, paiement de proximité (factures Trésor Public, amendes), repas.

Ouvertures : mardi, jeudi, vendredi 9h-13h30/17h30-20h30 (fermeture en fonction de la fréquentation)

Mercredi, dimanche 10h-13h30.

Samedi : 10h-13h30/ 17h30 00h00

Dates à retenir

AMICALE ST GENGOULF :

Dimanche 16 janvier 2022 : Salle Marcel Arland – Concours de Belote

Inscription à 13h30

La gendarmerie et ses nouveaux habitants

La brigade de gendarmerie de Varennes sur Amance est composée de 7 gendarmes. Depuis plusieurs années il n'y a plus d'horaires de permanence pour l'accueil du public. Les bureaux sont utilisés pour les enquêtes et les convocations. Un accueil physique est néanmoins possible à Varennes, sur rendez-vous, ou lorsque les gendarmes travaillent sur place (dans ce cas la grille est ouverte). L'interphone permet cependant de rentrer en contact avec un agent. Du lundi au samedi, de 8h à 12h et de 14h à 19h, il est en liaison avec les bureaux de Varennes ou avec la gendarmerie de Bourbonne-les-Bains. En dehors de ces horaires, la communication est basculée sur la gendarmerie de Chaumont. L'interphone est un peu dur, il faut insister et on peut s'assurer que l'appel est pris en compte lorsque un bruit se déclenche.

La gendarmerie de Varennes est également un lieu d'habitation avec 6 logements de fonction. Deux jeunes couples se sont d'ailleurs installés cet été. En tant que nouveaux arrivants dans le village, ils ont bien voulu se présenter dans la gazette.

M. Wolfgang Vandavelde et Mme Julie Regnier sont installés depuis fin juillet, suite à la promotion de Monsieur au grade de Maréchal des logis-chef, occupant ainsi la fonction de commandant de brigade.

M. Vandavelde faisait parti du PSIG de Charleville-Mézières, et après avoir passé son diplôme de sous officier à l'école de Montluçon, il a passé 6 ans à la gendarmerie de Bourbonne les Bains. Sa compagne, Mme Regnier, originaire de Lecey, a passé une licence de psycho à Nancy et elle est assistante d'éducation au collège de Chalindrey depuis l'an passé.



Les deux nouveaux habitants sont très contents de leur installation dans notre petit village. Étant tous deux originaires de la campagne, ils cherchent la qualité de vie qu'offre le monde rural. Tous les deux aiment les ballades à moto. M. Vandavelde est également collectionneur de pièces de monnaie, passion que lui a transmis sa grand-mère.



Mme et Mr Ophélie et Benjamin Chêne, tous les deux originaires de Haute-Garonne, sont arrivés mi-juillet.

M. Chêne a été muté à Varennes suite à l'obtention de son concours à l'école de Dijon. Avant cela, il a exercé trois ans en tant que GAV (Gendarme Adjoint Volontaire) au sein de la gendarmerie de Salies du Salat. Mme Chêne a obtenu une licence de science de l'éducation après un BTS DT3S (service et prestation des secteurs sanitaire et social). Elle est actuellement assistante d'éducation au collège de Nogent.

Ils aiment tous les deux les activités sportives et les voyages. Ne connaissant pas la région, ils ont d'ailleurs visité les villes du secteur et ont été agréablement surpris par la richesse du patrimoine.

Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne intégration.

LS

Qui connaît « Joie de livre » ?

Depuis avril 2020, **une boutique de livres d'occasion** s'est installée à l'ancienne office notariale de Varennes sur Amance.

Elle est ouverte tous les mercredis et samedis de 10h à 13h30.

On peut venir y acheter des livres de toutes sortes : romans, policiers, livres pour enfants, mais aussi des livres à thèmes sur le tourisme, la philo, la psycho, la religion, le bricolage et des manuels scolaires... Un choix impressionnant d'ouvrages, pour la plupart en français, mais aussi en anglais et néerlandais. Certains rayonnages sont dédiés aux CD et DVD. Plus étonnant, on peut également y trouver des petites voitures, des trains miniatures, des puzzles comiques du dessinateur Jan Van Haasteren et des puzzles « Wasgij ? », une passion de la bouquiniste.



Margriet Hanssen et Wim Horvers sont arrivés à Varennes en octobre 2019. Ils ont habité en Auvergne, près d'Ambert, pendant 8 ans. Ils souhaitaient se rapprocher des Pays Bas pour être plus près de leur famille, tout en restant en France. Varennes offrait une position géographique intéressante et un atout majeur, une agence postale. En effet, pratiquement toute l'activité de « Joie de livre » se fait sur internet. Elle propose à la vente 15 000 livres, dont 85 % en français, sur le site « ABE Books », et 35 000 livres sur le site néerlandais « Anubisboek ». L'aventure de la vente en ligne a débuté en Hollande en 2008, par le rachat d'un site déjà constitué de 8 000 livres. Mme Hanssen travaillait alors dans le social et son compagnon tenait un magasin de timbres et de monnaies. Cela a commencé comme un hobby. Depuis, le couple chine des livres dans les vides greniers et les ressourceries. Aujourd'hui, 100 000 livres ont investi la grande maison du 17 rue Varendelle, certains en cours de référencement.

Margriet Hanssen adore parler français et sera ravie d'accueillir les habitants de Varennes dans sa boutique. Pour plus de renseignements vous pouvez appeler le 06.11.27.35.65

L.S.

Jean Grosjean, le 1^{er} des pèlerins arlandiens

Secrètement, Varennes-sur-Amance est une terre de pèlerinage. Il y a ceux qui y viennent pour obtenir des grâces du noble chevalier Gengoulph, devenu saint. Il y a ceux qui, comme l'avait prédit Jean Grosjean, y viennent pour y percevoir des présences arlandiennes.

Du vivant de Marcel Arland, Varennes-sur-Amance a vu passer des écrivains en quête de ce qui faisait alors le soubassement de son œuvre. Pour cette exigence littéraire et par amitié avec l'écrivain, Jean Grosjean y est venu et l'a écrit : « *C'est à partir de là...* » que tout commence. Sur ce puissant témoignage de Jean Grosjean s'ouvre la biographie que Jean Duvignaud consacra, non sans mal ⁽¹⁾, à Marcel Arland, sous la conduite vigilante du recteur Robert Mallet. De tous les hommes de lettres qui se sont exprimés sur Varennes-sur-Amance, Jean Grosjean est sans doute l'un de ceux qui ont le mieux ressenti l'esprit qui en souffle dans les livres de Marcel Arland. C'est qu'entre Marcel Arland et Jean Grosjean, il y avait à la base une âme de terrien, comme avec André Dhôtel, son plus vieil ami. Dans la biographie de Marcel Arland par Jean Duvignaud en 1962, on trouve en hors texte, parmi les photos qui illustrent l'ouvrage, Jean Grosjean assis avec Marcel Arland sur le bac de Brinville ⁽²⁾, où tant d'autres visiteurs se sont posés pour goûter à la quiétude du parc. Avant cela, le premier écrit qui figure dans cet ouvrage est de Jean Grosjean, qui est devenu une longue amitié. Faut-il s'en étonner ? C'est un profond ressenti que livre Jean Grosjean : « *Varennes est poignant : cette double rangée de demeures serrées le long de la longue arête sinueuse. Le lieu-fort semble le cimetière carré là-haut face au reste de l'univers. L'esplanade des vivants un peu plus basse n'est pas moins digne entre l'église, la maison commune et une République en sabots de bronze. Plus bas, l'auberge où on mange en paix entre deux rouliers, puis les fermes plus modestes, jusqu'à des ruines, jusqu'à la pauvreté qui règne quand même sur cette campagne et ses bois.* » Il poursuit : « *La présence de Marcel Arland et aussi son art s'ajoutent, écrasants, à un pays dont on ne peut qu'aimer l'odeur, l'accent et l'allure.* » Cette traversée de Varennes-sur-Amance en ce qu'est le village dans son naturel et dans l'œuvre d'Arland est sans doute le plus bel, le plus juste de tous les écrits sur le lieu. Ecoutez encore ! « *La substance du pays est très mienne, mais le site est unique absolument, il inspire à la fois une certaine terreur sacrée par son juchement à la fois étiré et compact. Tout est beau alentour. A quoi Marcel Arland a ajouté une intériorité, une tragédie de l'espérance, un ailleurs de l'âme, une sente invisible dont on ne sait si elle est un détour ou une traversée vers le dieu qui se tient sur Varennes en une sorte de face à face provocant.* »

« *Les Grosjean sont de Rougemont (Doubs). Du côté de ma mère ; on vient de Saucourt (Haute-Marne)* », écrit Jean Grosjean ⁽³⁾. Né le 21 décembre 1912 à Paris, Jean Grosjean est le fils de Pierre Marius Grosjean, dont les ancêtres furent vigneron et mineurs de fer en Franche-Comté, et de Céline Defonte, dont la famille fut drapier du nord et forgerons de Haute-Marne et de Côte-d'Or. Tandis que Marcel Arland perd son père à quatre ans, Jean Grosjean devient orphelin de mère à trois ans ce qui, pour l'un comme pour l'autre, laissa des traces indélébiles ⁽⁴⁾. Entré au séminaire de Saint-Sulpice à [Issy-les-Moulineaux](#), Jean Grosjean est ordonné prêtre en 1939, mais il se retrouve mobilisé. Lors d'une commune captivité en tant que prisonnier de guerre à Sens, Jean Grosjean se lie avec André Malraux ⁽⁵⁾, puis avec Claude Gallimard ⁽⁶⁾ et Roger Judrin ⁽⁷⁾ dans un stalag de Poméranie. Après la Seconde Guerre mondiale, l'abbé Grosjean renonce à son sacerdoce, se marie avec Jacqueline Varineur et s'installe à Avant-lès-Marcilly (Aube), une vieille ferme champenoise. Encouragé par André Malraux et Claude Gallimard pour ses qualités littéraires, il publie son premier recueil de poèmes, *Terre du temps*, en octobre 1946 dans la collection « *Métamorphoses* »,

qui lui vaut le prix de La Pléiade. Marcel Arland raconte : « *André Malraux, qui l'avait découvert, se fit son grand électeur. Nous avons cru reconnaître dans ces poèmes en prose une certaine influence de Saint-John Perse ; mais nous dit Malraux, l'abbé Grosjean n'avait jamais lu le poète d'Eloges et d'Anabase ; au demeurant, on sait que de telles rencontres ne sont pas rares, ni mystérieuses qu'elles puissent sembler.* »⁽⁸⁾. Une vingtaine recueils de poèmes (entre autres *Austrasie*, qui renoue avec son premier, *Terres du temps*, et dénote son attachement à ses racines familiales avec des poèmes en prose s'intitulant : « *Baume-les-Dames* », « *Aigremont* »⁽⁹⁾, « *Langres* » « *Chaumont* »), une dizaine de récits, diverses traductions commentées (*les Prophètes*, traduit de l'hébreu ; *le Marchand de Venise*, traduit de l'anglais ; *les Tragiques grecs* ; *le Coran* ; *la Genèse*, ...), des critiques, des préfaces suivront... Au prix de La Pléiade, s'ajouteront : le [prix Max-Jacob](#) (1954), le grand prix de la Ville de Paris en littérature (1973), le [grand prix de poésie de l'Académie française](#) (1983), le [prix Poncetton](#) de la [Société des Gens de Lettres](#) (1988), le prix Alain-Bosquet pour l'ensemble de son œuvre (2003) et le prix Victor-Noury (2005).

En 1954, Marcel Arland publie *Nouvelles Lettres de France* dans lequel il consacre un chapitre à Jean Grosjean : « *Un poète : Jean Grosjean* ». Il écrit : « *J'aime cette démarche, cette grandeur qui sait rester sobre, mais qui n'est jamais compassée, jamais froide, qui ne cesse de frémir. Si Jean Grosjean est nourri de la Bible, il ne paraphrase pas, ne délaie, n'archaïse point.* » De 1967 à 1986, Jean Grosjean collabore avec Dominique Aury à *La NRF*, que va diriger seul Marcel Arland après le décès de Jean Paulhan en 1968. Depuis 1955, Jean Grosjean contribue à *La Nouvelle Revue Française* par des poèmes, des chroniques, des notes de lectures. A compter de 1967, il entre au comité de lecture. Après sa mort en 2006, les éditions Gallimard NRF dans la collection blanche publient de lui des textes retrouvés (1947-2004) sous le titre *Une voix, un regard*, préfacés par Jean-Marie Gustave Le Clézio, avec qui Jean Grosjean avait fondé la collection « L'Aube des peuples » aux éditions Gallimard en 1990.

Au seuil du silence, Marcel Arland écrit à M. Th.⁽¹⁰⁾ : « *Jean Grosjean, que vous avez ainsi rencontré*⁽¹¹⁾, *est un homme et un poète très remarquable. Il est resté longtemps avec moi à La NRF ; il est venu à Brinville ; je l'ai rejoint dans sa maison de campagne (près de Nogent-sur-Seine). J'ai pour lui autant de sympathie que d'estime.* »

Michel Thénard

-
- (1) Marcel Arland ne voulait pas de biographie par modestie. Robert Malet, directeur de la collection La bibliothèque idéale, propose Jean Duvignaud, alors compagnon de Clara Malraux. Marcel Arland finit par accepter.
 - (2) Une exposition à Baume-les-Dames, à Avant-lès-Marcilly et à Paris pour le centenaire de sa naissance en 2012, au volet des amitiés littéraires, on y retrouve les deux amis assis sur le même bac à Brinville.
 - (3) Lettre du 1^{er} juin 1980 à M. Th.
 - (4) « *A Varennes, je ne pouvais m'empêcher de penser à son père, éternellement jeune, pour qui il a créé un domaine plus grand et plus inaltérable que le père ne dut jamais l'espérer.* », écrit Jean Grosjean à propos de Victor Arland.
 - (5) André Malraux (1901-1976), 1^{er} lecteur de Jean Grosjean, fait de lui son exécuteur testamentaire.
 - (6) Claude Gallimard (1914-1991), fils de Gaston Gallimard, fondateur des éditions en 1911. Il en devient, le patron de 1976 à 1988.

- (7) Roger Judrin ([1909-2000](#)), écrivain et critique, ami de Marcel Arland. (une correspondance Judrin-Arland est consultable à la médiathèque Marcel-Arland à Langres)
- (8) *Nouvelles lettres de France*, Marcel Arland, p 171.
- (9) « *Merci de votre beau passage à Aigremont. On est pris d'une nostalgie sans remède pour la splendeur du site ; le volume des fermes et leur agencement rend mièvres les concepteurs des urbanistes. Certes la vie y a été dure, mais les instants de bonheur devaient avoir une qualité singulière.* », écrit Jean Grosjean à M. Th., le 27 juin 1985.
- (10) Lettre de Brinville le 4 mai 1985.
- (11) Rencontre à Besançon le samedi 27 avril 1985.



Noël des Fées

VARENNES-SUR-AMANCE
À NATUR'AILES - 21 PLACE DE L'ÉGLISE

11-12 et 18-19
DÉCEMBRE de 10h à 19h

Ouvert aussi les mardis de 14h à 19h



PRODUITS LOCAUX

Issus de l'agriculture biologique : tisanes, pestos, sels aux herbes, chocolats aux plantes, produits de la ruche, biscuits aromatiques, jus de pommes, cosmétiques naturels...

ARTISANS LOCAUX

Vannerie, poterie, couture, savonnière, tourneur sur bois, bijoux en bois...

TISANES, CHOCOLATS ET AUTRES GOURMANDISES

GRAINOTHÈQUE DE NATUR'AILES

JEUX DE PLANTES

DÉGUSTATIONS ET CONVIVIALITÉ



Grand Est



RENS. 06 11 89 02 61



Téléchargez **CiVox** et restez connecté à votre ville !

- **Toute l'actualité de votre ville en temps réel**

Par le biais de l'application CiVox, votre mairie vous informe des dernières actualités, du fonctionnement de vos services publics (transport, déchetteries...) et des heures d'ouvertures des commerces de votre ville. Un incident survient ! Soyez les premiers informés via les push de notifications CiVox si des mesures spécifiques doivent être prises (port du masque généralisé, dépistage massif...).

- **Des services de géolocalisation et de signalement**

En 1 clic, géolocalisez les services qui vous sont utiles (cabinets médicaux, centre de soins, commerces...) et faites actes de citoyenneté en nous signalant un problème via l'application. (nom de la rue, photo, commentaires)



C'est simple !

1- Téléchargez l'application Civox sur votre smartphone.



2- Sélectionnez votre ville.

3- Retrouvez toutes les informations utiles à votre disposition.

Oubliez recherches fastidieuses et attentes téléphoniques, optez pour CiVox, l'appli mobile qui vous fera gagner du temps !



Qu'est-ce qu'une aide technique ?

Une aide technique individuelle est définie comme étant tout équipement, instrument, dispositif, système technique ou logiciel adapté ou spécialement conçu pour prévenir ou compenser une limitation d'activité, destiné aux personnes âgées.

Une gamme très variée d'aides et d'équipements existe pour continuer à vivre chez soi malgré les difficultés. S'équiper de matériel adapté permet également d'éviter les accidents domestiques.

Des aides financières peuvent être attribuées pour leur acquisition

MSA Services Sud Champagne a été nommé pour instruire les dossiers déposés par des personnes non bénéficiaires de l'APA.



Les personnes qui peuvent en bénéficier doivent réunir plusieurs critères :

- être âgée de 60 ans et plus,
- fournir plusieurs documents (ordonnance ou prescription pour l'acquisition d'une aide technique, avis d'imposition (prise en charge financière établie selon les ressources), devis ou facture acquittée).

MSA Services instruit ces dossiers, notifie la prise en charge, la notification de financement ou le refus.

Vous pouvez également télécharger le catalogue détaillé des aides techniques ainsi que la demande de financement sur le site du conseil départemental de la Haute-Marne à l'aide du lien suivant : <http://haute-marne.fr/fr/les-missions/solidarite/seniors/prevention-de-la-perte-dautonomie/>

Dans ce cadre, MSA Services Sud Champagne assure la promotion et l'information des usagers et professionnels de santé.



C'est un travail partenarial concret et en réseau au service d'un enjeu majeur autour du vieillissement des populations et du maintien de l'autonomie.

Pour toute information, MSA SERVICES est à votre disposition au 03.25.30.33.26
du Lundi au Vendredi

La recette ANTI-GASPI Cookies de Noël

LISTE DES INGREDIENTS :

- Restes de chocolats de Noël (200g)
 - 1 c. à café de vanille
 - ½ c. à café de bicarbonate
 - ½ c. à café de sel
 - 100g de cassonade
 - 1 œuf
 - 50g de sucre
 - 70g de beurre
 - 200g de farine
1. Fouettez l'œuf et les 2 sucres
 2. Ajoutez la vanille, le beurre fondu, le sel et le bicarbonate
 3. Intégrez la farine en 2 ou 3 fois
 4. Ajouter 100g de reste de chocolat brisés
 5. Formez des boules et disposez-les sur une plaque recouverte de papier cuisson
 6. Enfoncez encore quelques morceaux de choco sur chaque cookie
 7. Passez 10 minutes à 180°C
 8. Laisser refroidir sur une grill avant de déguster.

Bien trier, C'est mieux respirer



Il est plus confortable de trier mes déchets recyclables en vrac dans le bac de tri plutôt qu'en sac.

A chaque déchet sa poubelle !

J'associe à chaque déchet le numéro de la bonne poubelle en respectant les consignes de tri en vigueur.



Réponses : a=3; b=1; c=1; d=1; e=p; f=4; g=2; h=2; i=1; j=2

Nos déchets en chiffres

Ensemble, continuons à diminuer notre production de déchets !

232 kg par habitant



En 2018

- 74 kg

158 kg par habitant



En 2021

Tous au compost



Je composte toute l'année en triant mes déchets alimentaires et verts au profit de mon jardin.

Financé par



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Pour en savoir plus et commander un bac de tri ou un composteur, rendez-vous sur la nouvelle version de notre site internet www.smictomsud52.fr

Mr Patrick DOMEQ, Président du Smictom Sud 52



SMICTOM
SUD HAUTE-MARNE
Collecte des déchets ménagers

Haute-Marne DÉCHETTERIES



HORAIRES D'HIVER

du 2 novembre 2021
au 31 janvier 2022



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Arc-en-Barrois				13.30 - 16.00		09.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Auberive			10.00 - 12.00 13.30 - 16.00			13.30 - 16.00
Bologne	10.00 - 12.00		13.30 - 16.00		13.30 - 16.00	09.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Bourbonne-les-Bains	10.00 - 12.00 13.30 - 16.00			13.30 - 16.00		09.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Challindry	10.00 - 12.00 13.30 - 16.00		10.00 - 12.00 13.30 - 16.00	10.00 - 12.00	13.30 - 16.00	09.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Châteauvillain			13.30 - 16.00			10.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Chaumont Brottes	09.00 - 12.00 13.30 - 16.30	09.00 - 12.00 13.30 - 16.30	09.00 - 12.00 13.30 - 16.30		09.00 - 12.00 13.30 - 16.30	09.00 - 12.00 13.30 - 16.30
Chaumont ZI	09.00 - 12.00 12.30 - 16.30		09.00 - 12.00 13.30 - 16.30	09.00 - 12.00 13.30 - 16.30	09.00 - 12.00 13.30 - 16.30	09.00 - 12.00 13.30 - 16.30
Clefmont*	Déchetterie fermée					
Colombey les Deux Églises						09.00 - 12.00
Doulevant-le-Château		10.00 - 12.00 13.30 - 16.00				13.30 - 16.00
Eclaron		13.30 - 16.00		13.30 - 16.00		09.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Eurville-Sienville			13.30 - 16.00		13.30 - 16.00	09.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Fayl-Billot			10.00 - 12.00		13.30 - 16.00	10.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Francies		13.30 - 16.00		10.00 - 12.00		10.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Joinville	10.00 - 12.00 13.30 - 16.30		10.00 - 12.00 13.30 - 16.30	10.00 - 12.00 13.30 - 16.30	09.00 - 12.00 13.30 - 16.30	09.00 - 12.00 13.30 - 16.30
Langres	10.00 - 12.00 13.30 - 16.30	10.00 - 12.00 13.30 - 16.30		10.00 - 12.00 13.30 - 16.30	09.00 - 12.00 13.30 - 16.30	09.00 - 12.00 13.30 - 16.30
Montier-en-Der	10.00 - 12.00	13.30 - 16.00		10.00 - 12.00 13.30 - 16.00		09.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Nogent	09.00 - 12.00	13.30 - 16.00	10.00 - 12.00 13.30 - 16.00		09.00 - 12.00 13.30 - 16.00	09.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Neully-l'Évêque*	Déchetterie fermée					
Prauthoy		13.30 - 16.00		13.30 - 16.00		10.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Rimaucourt			10.00 - 12.00			10.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Rolampont					13.30 - 16.00	09.00 - 12.00
Romain-sur-Meuse		13.30 - 16.00		13.30 - 16.00		09.00 - 12.00
Saint-Dizier	08.30 - 16.30	08.30 - 16.30	08.30 - 16.30	08.30 - 16.30	08.30 - 16.30	08.30 - 16.30
Val-de-Meuse			09.00 - 12.00			13.30 - 16.00
Varannes-sur-Armanche*	Déchetterie fermée					
Wassy			10.00 - 12.00 13.30 - 16.00		10.00 - 12.00 13.30 - 16.00	09.00 - 12.00 13.30 - 16.00

LES CONSIGNES À ADOPTER

- J'organise le tri de mes déchets dans mon véhicule afin d'optimiser ma présence sur site.
- Je suis autorisé(e) à un unique passage par jour dans la limite de 3m³.
- Je suis strictement les consignes des gardiens.
- Si la déchetterie est fermée, je laisse pas de déchets sur le trottoir ou devant la grille.
- Je respecte les consignes sensées en vigueur.

Les véhicules de plus de 3,5 tonnes ne sont pas autorisés.

En cas d'apports volumineux, je prends contact avec le SDED 52.

Le règlement de votre déchetterie est disponible et consultable sur simple demande auprès du gardien ou du SDED 52.



Les déchetteries sont fermées les jours fériés.